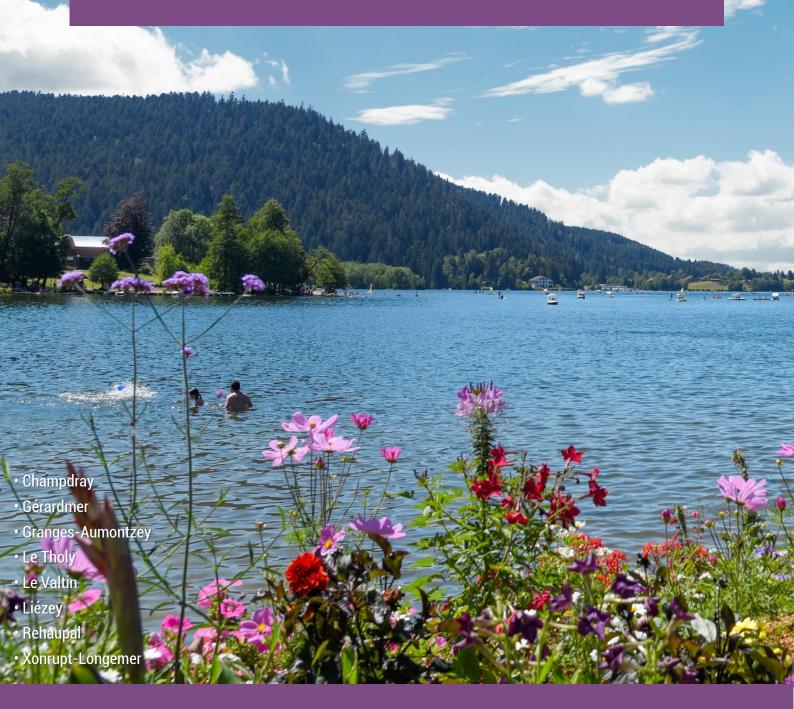


RAPPORT D'ACTIVITÉ

ANNÉE 2022



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÉRARDMER HAUTES VOSGES

16 rue Charles de Gaulle • 88400 GÉRARDMER
03 29 27 29 04 • contact@ccghv.fr

www.ccghv.fr

ÉDITO



Madame, Monsieur,

L'année 2022 aura été marquée par la création de notre communauté de communes, fait unique en France, puisqu'elle intervient à l'issue d'une scission avec une autre intercommunalité du département.

Conscient des défis qui nous attendaient avec la prise de nouvelles compétences, cette séparation est l'aboutissement d'un travail de longue haleine, engagé depuis 2018, afin de retrouver un périmètre correspondant à notre bassin de vie pour plus de proximité avec nos habitants.

Ainsi, nous avons commencé par étendre l'offre culturelle en transférant l'école de musique, la ludothèque et la médiathèque de Gérardmer à notre nouvelle communauté de communes tout en mettant en place une carte « Pass Gérardmer Hautes Vosges » permettant aux résidants du territoire de bénéficier de tarifs préférentiels pour ces équipements et d'autres structures de loisirs municipales (piscine, domaine de ski...).

Par ailleurs, nous poursuivons l'exercice de nos autres compétences telles que la gestion des ordures ménagères en développant davantage une politique axée sur la prévention et le tri des déchets ou encore les services à la population, pour les plus petits comme pour les personnes âgées.

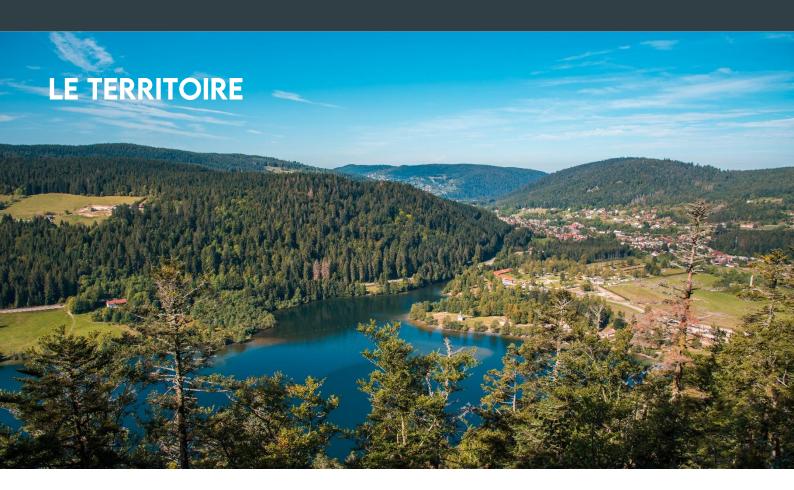
Dans cette même perspective, plusieurs projets ont pu voir le jour, d'autres sont toujours en cours et c'est avec plaisir que nous vous communiquons ce premier rapport d'activité qui retrace l'année écoulée.

Stessy SPEISSMANN MOZAS

Président de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges

SOMMAIRE

Le territoire	Page 4
Les compétences	Page 6
Le bureau communautaire	Page 8
Le conseil communautaire	Page 9
Les commissions thématiques	Page 10
Les marchés publics	Page 11
Les finances	Page 12
Les ressources humaines	Page 16
L'organigramme	Page 17
Le plan climat air-énergie-territorial	Page 18
L'eau et l'assainissement	Page 19
La collecte des ordures ménagères	Page 20
La prévention et le tri des déchets	Page 21
La déchèterie de la Heunotte	Page 22
La gestion de l'amiante	Page 23
Le projet de territoire	Page 24
La mobilité	Page 25
L'office de tourisme communautaire	Page 26
La taxe de séjour	Page 27
L'habitat	Page 28
Les conseils en architecture	Page 28
L'urbanisme	Page 29
Le Relais des Bûcherons	Page 30
La fibre optique	Page 30
Les aides à l'immobilier d'entreprise	Page 31
L'économie de proximité	Page 31
Le portage de repas	Page 32
Le relais petite enfance	Page 33
L'aire d'accueil de gens du voyage	Page 34
La convention territoriale globale	Page 35
L'école de musique	Page 36
La ludothèque	Page 37
La médiathèque	Page 38
Le pass Gérardmer Hautes Vosges	Page 39



La communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges a été créée au 1^{er} janvier 2022 à l'issue d'une scission : elle regroupe désormais un ensemble de 8 communes pour plus de 15 000 habitants.

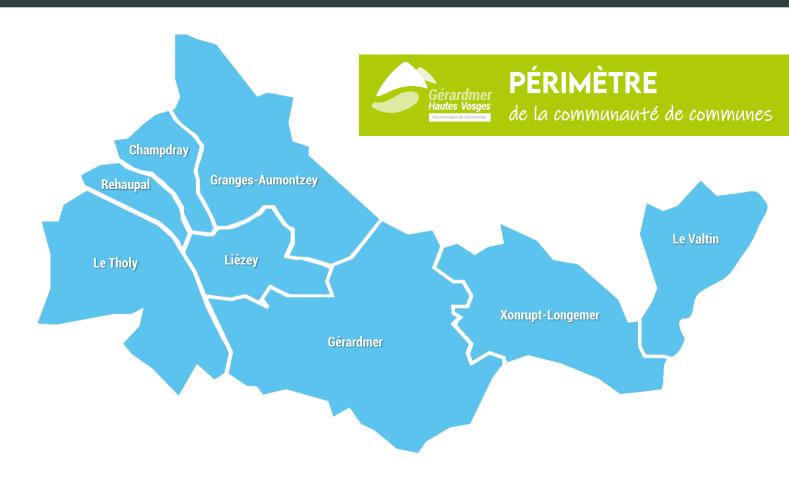
Cet établissement public est né de la volonté politique de garantir, d'une part, un service public à l'échelle d'un bassin de vie plus cohérent et plus proche de ses habitants et, d'autre part, de conduire de nouveaux projets pour notre territoire au travers de ses compétences.

Situé dans le département des Vosges (région Grand Est), notre territoire de moyenne montagne s'inscrit également dans le Massif des Vosges et le périmètre du Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV). Nos paysages remarquables sont façonnés par l'utilisation de leurs ressources forestières et par l'agriculture. Ils sont vivants, changeants, porteurs de savoir-faire, de patrimoine et d'identité.

En plus d'une qualité paysagère, notre communauté de communes possède des atouts touristiques qui en font une destination appréciée des pays voisins mais également du tourisme régional ou de proximité.

Parmi ces éléments touristiques, on compte notamment des stations de ski, des lacs, des cascades, de nombreux espaces de loisirs plein air ainsi que des produits artisanaux et industriels reconnus.

Concernant l'industrie, notre territoire a vu s'installer, au fil des années, d'importantes entreprises textiles et de transformation du bois qui ont participé à son aménagement.



EN BREF Données issues de l'INSEE sur l'année 2020



8 communes



15 042 habitants



12 420 logements



196,4 km² de superficie



6391 emplois



72 habitants au km²

LES COMPÉTENCES

La communauté de communes exerce des compétences obligatoires et supplémentaires ainsi que des compétences facultatives qui peuvent être définies par le conseil communautaire après accord des communes membres.

Les communes peuvent, par ailleurs, transférer ou déléguer à la communauté d'autres compétences.

Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace ; plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales.
- Actions de développement économique et touristique dont la création d'offices de tourisme.
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs.
- Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés.

Compétences supplémentaires

- Protection et mise en valeur de l'environnement.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire : médiathèques, ludothèques et écoles de musique.
- Création et gestion de maisons de services au public.
- Politique du logement et du cadre de vie.





Compétences facultatives

- Coordination du développement d'animations culturelles.
- Développement du plan de paysage de lutte et d'adaptation au changement climatique et du plan climat-air-énergie territorial (PCAET).
- Gestion d'un service de portage de repas à domicile.
- Gestion d'un relais petite enfance (RPE).
- Organisation de la mobilité.
- Gestion d'une fourrière automobile.

Focus sur la scission

En 2018, plusieurs communes ont manifesté leur volonté de se séparer de la communauté de communes des Hautes Vosges, créée en 2017, pour constituer une nouvelle communauté de communes recentrée sur le bassin de vie de Gérardmer.

Ainsi, les communes concernées ont délibéré en ce sens pour demander leur sortie du périmètre intercommunal et c'est en 2019, avec la promulgation de la loi « Engagement et proximité », qu'elles ont obtenu un avis favorable du législateur.

Après différentes réunions de travail permettant de définir les nouveaux statuts et répartir les biens et le personnel, les deux nouvelles communautés de communes ont officiellement été créées par arrêtés préfectoraux à compter du 1^{er} janvier 2022.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE



Stessy SPEISSMANN MOZAS
Ressources humaines



Frédéric THOMASFinances et taxe de séjour



Éric TISSERANTDéveloppement économique



Damien DESCOUPSEau et assainissement



John VOINSON Aménagement du territoire



Anicet JACQUEMINCulture et loisirs



Élisabeth KLIPFEL-DOTT Services à la population



Michel BERTRAND
Environnement et déchets

Le bureau communautaire est chargé de traiter les affaires courantes : il se compose du président et de 7 vice-présidents.

En 2022, le bureau s'est réuni à 11 reprises.

Les membres du bureau présentent ensuite les points abordés en conseil communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Élisabeth KLIPFEL-DOTT (maire) • Marie-Claire WILLMANN (suppléante)

GÉRARDMER

Nadine BASSIERE • Karine BEDEZ • Grégory BONNE • Charlotte CHALAL • Anne CHWALISZEWSKI Fabienne CRETEUR CLEMENT • Jamel GHOMERANI • Pierre IMBERT • André JACQUELIN • Franck LEMAIRE Adeline MUNIER • Olivier ODILLE • Christian ROUHIER • Stessy SPEISSMANN MOZAS (maire) • Isabelle VAZART

GRANGES-AUMONTZEY

Régine GUYOT • Étienne LAURENT • Corinne MOUROT • René STACH • Frédéric THOMAS (maire)

LE THOLY

Alexis BACHELARD • Sébastien FREMIOT • Anicet JACQUEMIN (maire)

LE VALTIN

John VOINSON (maire) • Élisabeth TISSERANT (suppléante)

LIÉZEY

Damien DESCOUPS (maire) • Denis VIAL (suppléant)

REHAUPAL

Éric TISSERANT (maire) • Roselyne LALEVÉE (suppléante)

XONRUPT-LONGEMER

Michel BERTRAND (maire) • Danièle CUNY • Laurent MONGAILLARD

Le conseil communautaire définit les grandes orientations de la communauté de communes et adopte les décisions relatives à son champ de compétence.

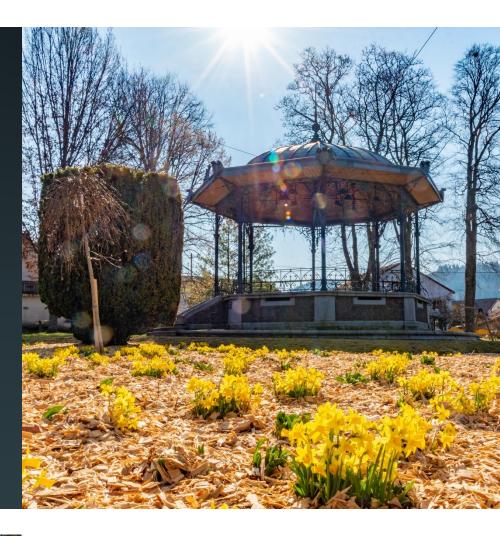
Les séances sont publiques et l'ensemble des délibérations est consigné dans un procès-verbal.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

La communauté de communes a créé 7 commissions thématiques en début d'année 2022.

Elles sont composées des conseillers communautaires et municipaux chargés de préparer les dossiers de la communauté de communes et émettre un avis consultatif à l'attention du conseil communautaire.

- Eau et assainissement 1 réunion – 18 membres
- Services à la population
 4 réunions 14 membres
- Finances
- 2 réunions 16 membres
- Aménagement du territoire
 1 réunion 21 membres
- Environnement
- 2 réunions 15 membres
- Développement économique
 réunions 18 membres
- Culture et loisirs
- 4 réunions 13 membres





ZOOM SUR...

Les commissions représentent une opportunité, pour les élus, de mieux appréhender le fonctionnement des services et ainsi avoir une approche plus complète pour engager de nouveaux projets.

En mai 2022, les membres de la commission Services à la population ont notamment visité l'aire d'accueil des gens du voyage pour découvrir les installations et modalités de gestion afin d'élaborer un nouveau règlement intérieur plus adapté et réguler davantage les arrivées et sorties des gens du voyage.

LES MARCHÉS PUBLICS

La communauté de communes est un acheteur public amené à conclure des contrats à titre onéreux, avec des entreprises privées ou publiques, en matière de travaux, de fournitures ou de services.

Cette passation de marché est soumise au Code de la commande publique et répond aux grands principes de liberté d'accès, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

Location et maintenance de deux véhicules frigorifiques pour le service du portage de repas à domicile (lot unique)

Titulaire: PETIT FORESTIER LOCATION (88200 Saint-Nabord)

Montant : 37 200 € HT • Durée : 24 mois

Location et transport de bennes de déchèterie et traitement des déchets (3 lots)

Lot 1 • Déchets incinérables, bois, bois traité autoclave, papiers, cartons, gravats, huisseries, plâtre

Titulaire: CITRAVAL (57120 Rombas)

Montant : 500 000,00 € HT • Durée : 24 mois

Lot 2 • Ferraille

Titulaire: FERS ET METAUX (70220 Fougerolles-Saint-Valbert)

Montant : 130 000,00 € HT • Durée : 24 mois

Lot 3 • Déchets verts

Titulaire: CITRAVAL (57120 Rombas)

Montant : 440 000,00 € HT • Durée : 24 mois

Fourniture de carburant en station-service (lot unique)

Titulaire : MOONGROUP (75008 Paris)

Montant : 214 000 € HT • Durée : 48 mois

Vidage des conteneurs d'apport volontaire pour le multimatériaux et transport vers le centre de tri (lot unique) • Groupement de commande avec la CC des Hautes Vosges

Titulaire: SUEZ RV NORD EST (88100 Saint-Dié-des-Vosges)

Montant : 1 000 000 € HT • Durée : 36 mois

Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'optimisation et l'organisation de la collecte des déchets en points d'apport volontaire (lot unique)

Titulaire : INDIGGO (54000 Nancy) Montant : 76 750 € HT • Durée : 36 mois

Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la rénovation totale de la déchèterie et du quai de transit à Gérardmer (lot unique)

Titulaire: TECTA (21200 Beaune)

Montant: 70 543 € HT • Durée: 36 mois

LES FINANCES

Chaque année, la communauté de communes doit adopter ses budgets (général et annexes), en fonctionnement et en investissement, avant le 15 avril de l'année en cours.

En fonctionnement, les dépenses correspondent à la gestion courante, aux frais de rémunération de personnel, aux intérêts des emprunts tandis que les recettes portent sur la fiscalité directe locale (taxes...), aux dotations versées par l'État et autres produits financiers.

En investissement, les dépenses se rapportent aux prêts et avances accordées à la communauté de communes, aux remboursements d'emprunts alors que les recettes sont constituées des dotations et subventions comme les fonds de la compensation de la TVA (FCTVA) ou encore la dotation globale d'équipement (DGE).

En 2022, la communauté de communes dispose d'un **BUDGET PRINCIPAL** et **2 BUDGETS ANNEXES**.

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses et recettes générales de la communauté de communes

Fonctionnement

DÉPENSES = 7 149 315 €

Charges à caractère général 2 797 842 € (39%)

Charges de personnel * 2 114 328 € (30%)

Autres frais de fonctionnement 1 651 962 € (23%)

Opérations d'ordre de transfert 289 012 € (4%)

> Atténuation de produits 244 174 € (3%)

Charges financières 51 853 € (1%)

Charges exceptionnelles 144 € (0%)

Répartition des charges de personnel et de la fiscalité ci-contre

RECETTES = 7719847€

Impôts et taxes * 5 516 301 € (72%)

Produits des services 837 960 € (11%)

Report de résultat 648 096 € (8%)

Dotations et participations 629 570 € (8%)

Opérations d'ordre de transfert 39 664 € (1%)

Autres produits de gestion courante 28 144 € (0%)

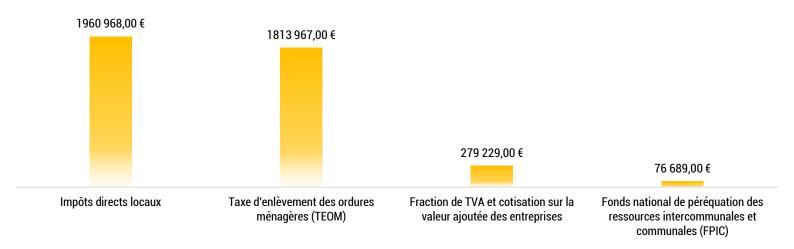
> Atténuations de charges 10 416 € (0%)

Produits exceptionnels 9 696 € (0%)

Les dépenses en charges de personnel sont réparties par service comme suit :



Les recettes issues de la fiscalité (hors taxe de séjour) sont établies comme suit :



Investissement

DÉPENSES = 669 505 € Subvention d'équipement versé 314 140 € (47%) Emprunts et dettes 193 662 € (29%) Immobilisations corporelles 121 043 € (18%) Opération d'ordre de transfert 39 664 € (6%) Immobilisations incorporelles 996 € (0%)

Opération d'ordre de transfert 289 012 € (58%)

Subvention d'investissement reçues 181 622 € (36%)

RECETTES = 497 741 €

Dotations, fonds divers et réserves 15 155 € (3%)

> Solde d'exécution reporté 8 952 € (2%)

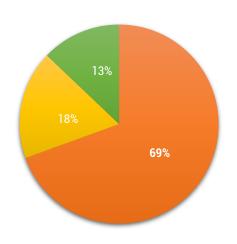
Autres immobilisations financières 3 000 € (1%)

BUDGET ANNEXE: COMMERCE

Dépenses et recettes relatives à l'activité de l'auberge du Relais des Bûcherons à Liézey

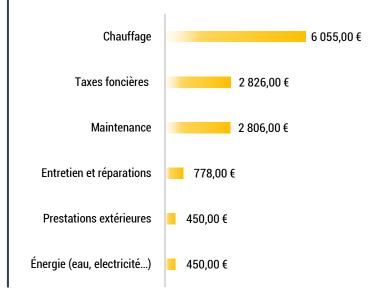
Fonctionnement

DÉPENSES = 103 627 €

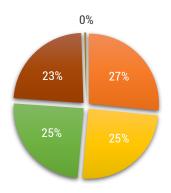


- Opérations d'ordre dotations aux amortissements : 71 975 €
- Charges financières : 18 287 €
- Charges de gestion courante : 13 365 €

Les dépenses réelles de fonctionnement du Relais des Bûcherons sont principalement composées de la fourniture d'eau, de chauffage et de l'entretien du bâtiment.



RECETTES = 120 830 €

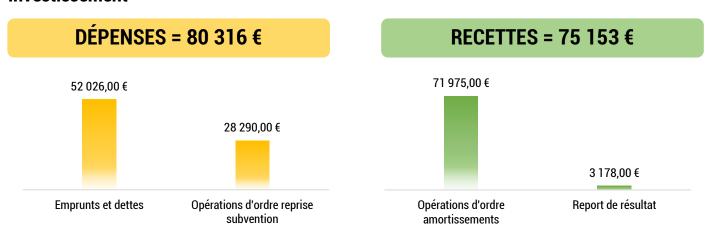


- Report de résultat : 32 099 €
- Dotations partipation budget général : 30 000 €
- Autres produits gestion courante : 29 842 €
- Opérations d'ordre reprise subvention : 28 291 €
- Produits exceptionnels: 598 €



Les recettes proviennent majoritairement de la subvention du budget général (30 000 €) et des revenus des immeubles (loyers des appartements de l'auberge et redevance) pour un montant de 25 672 €.

Investissement



Les **dépenses d'investissement** sont composées principalement du remboursement des emprunts pour un montant de 49 025 €.

Les **recettes d'investissement** sont constituées uniquement d'opérations d'ordre pour les amortissements du bâtiment et du mobilier de l'auberge.

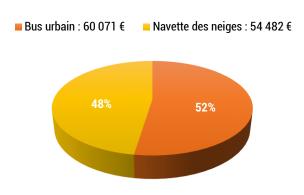
BUDGET ANNEXE: TRANSPORT

Dépenses et recettes de fonctionnement relatives à la gestion des transports

Fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement correspondent à la refacturation des prestations de transport, assurées par la ville de Gérardmer, pour le bus urbain et la navette des neiges.



RECETTES = 122 000 €

Les recettes correspondent à une subvention du budget général à hauteur de 122 000 €.

Ce budget annexe ne comprend pas de section d'investissement étant donné que le transport est une prestation réalisée par la ville de Gérardmer (refacturation des charges).

LES RESSOURCES HUMAINES

La communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges regroupe différents services afin d'assurer un service public de proximité et de qualité auprès des habitants du territoire en fonction de ses compétences : aides à la personne, culture, gestion des déchets, économie, environnement, petite enfance...



Répartition par sexe





Femmes 30 agents 45%

Formations

La communauté de communes bénéficie des formations organisées par le CNFPT.

58 agents sont partis en formation en 2022 sur 128 jours.

Répartition par catégorie

Catégorie _A

Fonctions de direction

3 agents (5%)

Catégorie R

Fonctions d'application

34 agents (51%)

Catégorie

C

Fonction d'exécution

27 agents (41%)

La communauté de communes compte également 2 agents en contrat « Parcours emploi compétences » (PEC) soit 3%.

Action sociale

La communauté de communes adhère au CNAS qui propose une offre complète de prestations allant de la solidarité aux loisirs (aides, billetterie, prêts...) à destination de ses agents et leurs proches.

13

SANTÉ DES AGENTS

20% bénéficient d'une participation employeur pour une mutuelle labellisée.

Pyramide des âges

MOYENNE D'ÂGE : 44 ANS

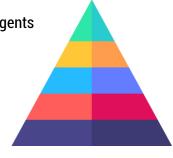
Égal ou < à 30 ans : 12 agents

31 à 40 ans : 10 agents

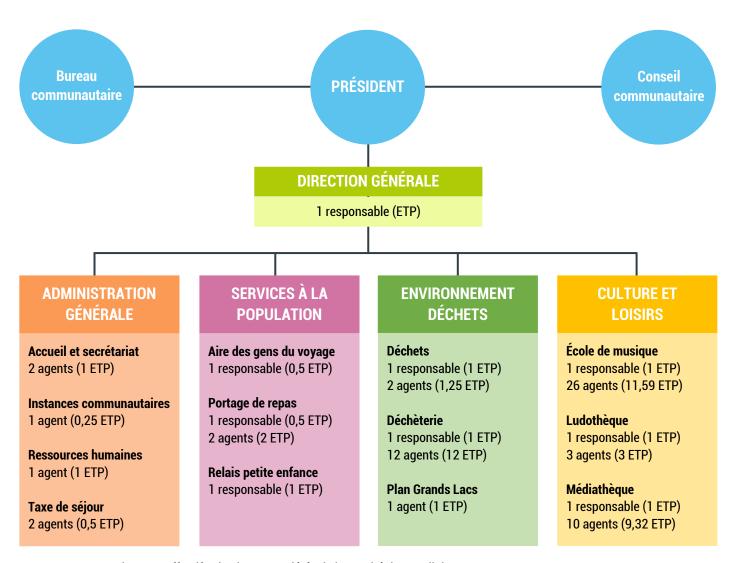
41 à 50 ans : 25 agents

51 à 60 ans : 16 agents

+ 60 ans : 3 agents



L'ORGANIGRAMME



Les ETP correspondent aux effectifs physiques pondérés de la quotité de travail des agents. Par exemple, un agent titulaire, dont la quotité de travail est de 50 % correspond à 0,5 ETP.

Transfert des agents

Lors de la création de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges au 1^{er} janvier 2022 à l'issue de la scission, 22 agents de la communauté de communes des Hautes Vosges et 35 agents de la ville de Gérardmer ont été transférés à ce nouvel établissement public.

Mutualisation des services

Afin d'assurer l'ensemble de ses missions, la communauté de communes mutualise plusieurs services avec d'autres collectivités telles que la ville de Gérardmer (comptabilité, informatique, ressources humaines...), la communauté de communes des Hautes Vosges (convention territoriale globale) ainsi que la communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales (plan climat-air-énergie territorial).

LE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est un projet local fixant des objectifs, pour notre territoire, permettant notamment de développer les énergies renouvelables et de réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de lutter contre les changements climatiques.

Le PCAET est le fruit des travaux engagés par les communautés de communes des Hautes Vosges, des Ballons des Hautes Vosges et de la Porte des Vosges Méridionales. Il a été soumis, dans sa globalité, aux partenaires institutionnels et à l'autorité environnementale du Grand Est avant approbation.

LES AXES DU PCAET

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).
- L'adaptation aux changements climatiques.
- La sobriété énergétique.
- La qualité de l'air.
- Le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET a été
approuvé en conseil
communautaire le
22 novembre 2022



L'une des actions phares du PCAET, mise en place en 2022, a été la préparation à l'étude du plan de mobilité simplifié prévu pour l'année 2023.



L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

L'année 2022 fut consacrée à la **préparation du transfert** des compétences « Eau potable », « Assainissement collectif » et « Assainissement non-collectif » des communes du territoire vers la communauté de communes.

LES PHASES DU TRANSFERT



Adhésion à l'agence technique départementale des Vosges (ATD 88)

La communauté de communes a adhéré à l'ATD 88 afin de lui confier des missions techniques et notamment la mission d'assistance conseil sur les modalités de transfert et de gouvernance de ces compétences. La mission se compose de plusieurs étapes.

Mai 2022

Recueil des données des services

L'ATD 88 a sollicité les services communaux du périmètre, les organismes institutionnels (ARS, DDT, DGFIP...) et les partenaires (AERM, conseil départemental) pour recueillir des données, par courrier et par le biais de guestionnaires.

Juin 2022

Rencontre des services et visites des ouvrages

Afin de réaliser le diagnostic de l'organisation actuelle, l'ATD 88 a rencontré l'ensemble des services compétents et a effectué une visite de leurs ouvrages en vue d'établir un plan prévisionnel d'investissement.

Été 2022

Regroupement des données

L'ensemble des éléments techniques, organisationnels et financiers des services du périmètre d'étude a été synthétisé afin de proposer différents scénarios au transfert des compétences et permettre à la communauté de communes de se positionner.

Fin 2022

Finalisation du transfert

Des réunions avec les services de la trésorerie ont été organisées afin de préparer les opérations budgétaires liées au transfert. Le conseil communautaire a validé la création d'une régie autonome des services d'eau et d'assainissement et de leurs budgets annexes respectifs tout en validant les tarifs applicables et la mise à disposition de personnels.



En raison de la scission et, de fait, de la création de notre communauté de communes, la prise de ces compétences a été rendue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023.

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères sont collectées sur l'ensemble du territoire en porte à porte via des bacs individuels, en point de regroupement avec des bacs collectifs ou en conteneurs semi-enterrés.

Le service de collecte des ordures ménagères est financé par la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (TEOM) dont le taux est fixé chaque année par délibération du conseil communautaire. Le propriétaire est redevable de la TEOM inscrite sur sa taxe foncière. Cette taxe est due même si le service n'est pas utilisé.



13 AGENTS de collecte 378 KG d'ordures ménagers ménagères par habitant

LES OBJECTIFS DU SERVICE

- Offrir des équipements publics pour la collecte des déchets et recyclables répondant aux besoins des habitants et des professionnels.
- Déployer un réseau de conteneurs adapté à la fréquentation touristique saisonnière.
- Mettre en place des conteneurs compatibles avec la tarification incitative (contrôle d'accès).
- Inciter et améliorer le tri des déchets sur le territoire.
- Optimiser les tournées de collecte afin de limiter la consommation de carburant et l'impact environnemental.
- Améliorer les conditions de travail des agents de collecte.
- Améliorer l'image de la collectivité et la qualité du service.

HARMONISATION EN COURS

L'harmonisation du système de collecte en point d'apport volontaire se poursuit sur toutes les communes du territoire. Cette action consiste à mettre en place un réseau de conteneurs de regroupement à des points stratégiques du territoire.

Les élus actuels de la communauté de communes ont validé les choix suivants :

- Déploiement de la collecte en point d'apport volontaire.
- Étude de la faisabilité d'un financement du service par la redevance incitative.

En octobre 2022, le bureau d'études INDDIGO a été recruté pour une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour l'optimisation et la réorganisation de la collecte des déchets pour un coût total de 92 100 € TTC.

LA PRÉVENTION ET LE TRI DES DÉCHETS

En septembre 2022, la communauté de communes a recruté un agent chargé de la prévention et du tri des déchets pour **accompagner**, grâce à une politique de **communication de proximité**, la population, les professionnels et les associations dans la **réduction de leurs déchets**.

PRÉVENTION DES DÉCHETS

La communauté de communes a participé à la Semaine européenne de réduction des déchets par le biais de plusieurs actions de sensibilisation : inauguration d'un site de compostage partagé, animation tri et zéro déchet, organisation du défi « Mets ta poubelle au régime ».

Une formation à la gestion raisonnée des espaces verts a également été organisée pour les agents municipaux afin de promouvoir de nouveaux modes de gestion plus économes, sobres et respectueux de la biodiversité.

TRI DES DÉCHETS

Un guide du tri en version trilingue (français, anglais, allemand) ainsi qu'un QR-code localisant l'ensemble des points de tri du territoire (emballages et verre) ont été créés et mis à disposition du public pour sensibiliser les habitants et visiteurs aux consignes de tri.

En parallèle, la communauté de communes a également organisé des visites du centre de tri départemental pour les habitants, associations et élus du territoire et accompagné les organisateurs d'événement dans la gestion de leurs déchets.



Afin d'inciter les habitants du quartier « Le Bergon » à Gérardmer à mieux trier leurs déchets ménagers, nous avons participé à l'opération départementale « Mets ta poubelle au régime », en partenariat avec le syndicat de traitement des déchets et Vosgelis.

Après plusieurs ateliers pratiques permettant d'analyser la gestion des ordures ménagères et d'apporter des conseils pour optimiser le tri des déchets, une famille a réduit le poids de sa poubelle de plus de 70%!

215 conteneurs de tri sur le territoire



LE SAVIEZ-VOUS?

Des composteurs sont en vente à la déchèterie à prix réduits (50% financés par la communauté de communes) selon la disponibilité des stocks.

LA DÉCHÈTERIE DE LA HEUNOTTE

La déchèterie de la Heunotte, située au 114 faubourg de Bruyères à Gérardmer, est accessible aux habitants du territoire. Elle est également accessible à tout professionnel muni d'une carte DEBY prépayée.



Rénovation de la déchèterie à venir

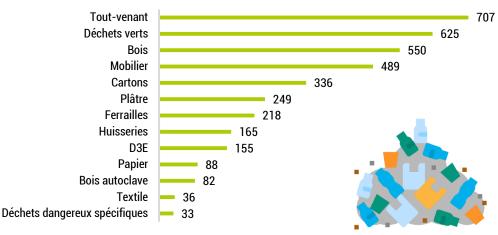
À l'automne 2022, le bureau d'études TECTA INGÉNIERIE a été recruté dans le cadre du projet de **rénovation totale** de la déchèterie et du quai de transit pour les ordures ménagères.

Différentes phases techniques constituent ce projet établi sur plusieurs années pour un montant de 84 651,60 € TTC.

3 733 TONNES

de déchets ont été apportés à la déchèterie en 2022

(répartition ci-contre)



RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS

La communauté de communes propose un service de **collecte gratuite des déchets encombrants à domicile**, en partenariat avec l'association l'ABRI, sur inscription et réservé uniquement aux particuliers.

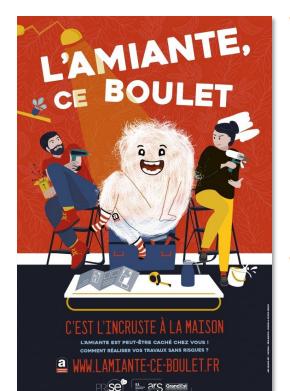
Ce service, visant à aider les personnes qui ne peuvent pas se rendre en déchèterie, est limité à 2 collectes annuelles par foyer dans la limite de 2m³ ou 400 kg par enlèvement (100 kg par objet au maximum).

14 TONNES d'objets collectés

LA GESTION DE L'AMIANTE

La déchèterie de la Heunotte n'accepte pas les déchets d'amiante lié (plaques fibro-ciment, tôles ondulées).

En raison des contraintes spécifiques liées à la dangerosité de l'amiante et pour répondre à une demande forte des usagers, la communauté de communes a fait appel à l'entreprise AMIANTEKO pour collecter et prendre en charge ces déchets sur rendez-vous.



Le 30 juin 2022, une journée de collecte des déchets d'amiante lié a été organisée au lieu-dit Le Kertoff à Gérardmer.

Cette journée était ouverte aux habitants du territoire (particuliers), gratuitement et sur inscription, pour les dépôts de moins de 20m².

Nombre d'inscrits : 26 usagersQuantité collectée : 6,12 tonnes

Coût de l'opération : 6 400 €

Pour toute demande de dépôt d'amiante inférieur ou égal à 20m², un formulaire est disponible auprès de la communauté de communes.

Les professionnels ne sont pas éligibles à ce service.



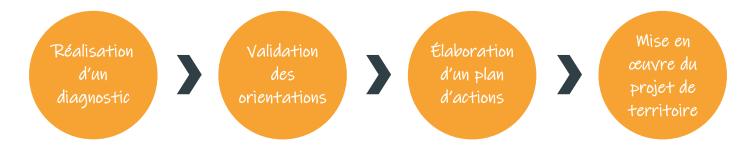
LE PROJET DE TERRITOIRE

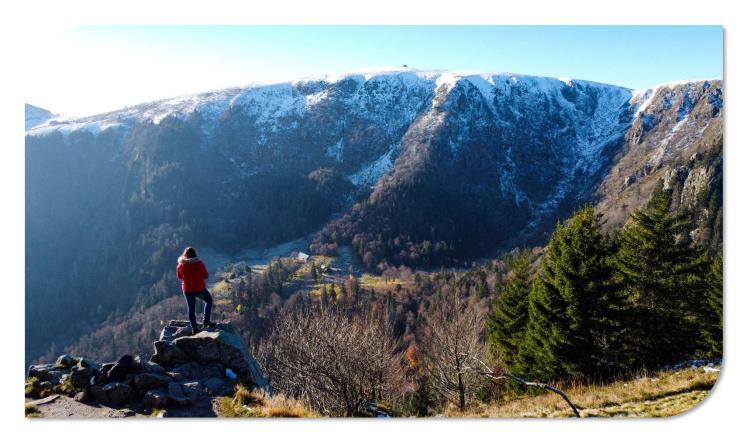
Les élus de la communauté de communes souhaitent construire et s'accorder sur des ambitions et des trajectoires communes. Dans cette volonté, un projet de territoire a été lancé.

Ce projet est l'occasion de prendre du recul et de s'interroger sur les besoins des habitants du territoire ainsi que sur les leviers permettant de bien vivre et anticiper son avenir : parce qu'il traduit la façon dont on souhaite que le territoire se développe, ce projet de territoire sera le résultat d'un travail collectif et de concertation.

Ce travail collaboratif et transversal sera porté par la commission Développement économique avec la participation des autres commissions thématiques. Pour construire ce projet, des temps d'échange seront organisés avec différentes étapes où la population sera consultée et invitée à donner son avis.

LES ÉTAPES DU PROJET DE TERRITOIRE





LA MOBILITÉ

La communauté de communes est compétente pour élaborer sa propre stratégie en matière de mobilité. La région Grand Est reste, quant à elle, chargée des services réguliers de transport (scolaire, interurbain...).

NOS SOLUTIONS DE MOBILITÉ

Le bus urbain et la navette des neiges:

Le transport public régulier des personnes est confié en prestation de services à la commune de Gérardmer :



La navette Gérardmer bus

Elle circule tous les mercredis, jeudis et samedis et dessert les Hagis, le Bergon, le guartier Kléber, le centre-ville, les abords du lac...

→ 5 502 tickets ont été vendus en 2022.

La navette des neiges

Elle est fonctionnelle pendant la période hivernale et circule tous les jours pendant les vacances scolaires pour permettre aux skieurs de rejoindre la station de ski depuis le centre-ville et inversement.

La navette des crêtes:

La navette des crêtes associe le transport en commun et la découverte des patrimoines. Elle vise à développer une offre alternative de **découverte du Massif des Vosges**, en particulier de la grande crête des Vosges, pour un public de loisirs, mais également pour la clientèle touristique.

Cette action s'inscrit dans le programme plus global de promotion de la route et des sentiers des crêtes, animé par le parc naturel régional des Ballons des Vosges et soutenu par la région Grand Est, destiné à créer une richesse économique pour les prestataires touristiques de la crête comme pour les vallées environnantes.

En 2022, la communauté de communes a participé aux frais de transport de la navette à hauteur de 5 500€.



L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Le nouvel office de tourisme communautaire Gérardmer Hautes Vosges a été créé au 1^{er} janvier 2022, à l'issue de la scission, dans le cadre de la création de la communauté de communes et de son nouveau périmètre.



L'office de tourisme assure l'accueil et l'information des visiteurs, afin de faciliter leur séjour sur le territoire, ainsi que la promotion de la destination et la coordination des acteurs locaux du tourisme. D'une façon générale, l'établissement a enregistré des **chiffres en hausse** sur l'année 2022 en termes de fréquentation, de chiffres d'affaires grâce aux produits « boutique » et de réservations via sa centrale.



L'ensemble des bureaux, à Gérardmer, Granges-Aumontzey, Le Tholy et Xonrupt-Longemer sont détenteurs de la MARQUE QUALITÉ TOURISME.

Cette reconnaissance est attribuée aux professionnels du tourisme pour la qualité de leur accueil et des prestations qu'ils proposent au public.

ANIMATION DU SITE D'ACCUEIL DU COL DE LA SCHLUCHT

Au titre de la promotion touristique, la communauté de communes est conventionnée avec le parc naturel régional des Ballons des Vosges et d'autres établissements publics pour mener un accueil et une animation de site et faire du col de la Schlucht un lieu de promotion et de découverte de la Grande Crête des Vosges ainsi qu'une porte d'entrée des vallées impliquées.

Participation versée par la communauté de communes en 2022 : 14 606,40€

LA TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour s'adresse aux vacanciers qui séjournent sur le territoire de la communauté de communes.

Elle est due par personne assujettie et par nuit pour tous les hébergements marchands (hôtels, meublés de tourisme, campings...) classés ou non. Cette taxe est payée par le locataire, à l'hébergeur ou à un intermédiaire de paiement, qui sont tenus de la collecter et de la reverser à la communauté de communes.

Les recettes de cette taxe sont reversées à l'office de tourisme communautaire Gérardmer Hautes Vosges et au conseil départemental des Vosges dans le cadre de leurs missions respectives pour la promotion touristique.



RECETTES 2022 : 1 385 448,38 €

Part de l'office de tourisme : 1 259 498,53 € Part du conseil départemental : 125 949,85 €

En comparaison à 2021 sur les mêmes communes, la taxe de séjour s'élevait à 825 344,28 €, soit une hausse des recettes de 68 % en 2022.

Répartition des recettes et des nuitées par commune

CHAMPDRAY	GÉRARDMER	GRANGES-AUMONTZEY	LE THOLY
5 972,83 €	877 850,38 €	36 269,20 €	63 353,86 €
10 480 nuitées	786 046 nuitées	63 620 nuitées	71 291 nuitées
LE VALTIN	LIÉZEY	REHAUPAL	XONRUPT-LONGEMER
21 515,38 €	49 559,75 €	12 654,12 €	318 272,87 €

À QUOI SERT LA TAXE DE SÉJOUR ?

La taxe de séjour participe, d'une part, au fonctionnement de l'ensemble des services de l'office de tourisme avec, notamment, l'édition de brochures trilingues, l'organisation et le financement d'accueils presse et d'événements comme le salon « Gastrono'Miam » ou les « Rencontres du cinéma », le développement de produits touristiques (séjours groupe, visites guidées...) et, d'autre part, aux actions du conseil départemental comme l'investissement à l'immobilier touristique ou encore le plan d'aide aux départs en centres de vacances.

L'HABITAT

Au titre de son adhésion au pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de la Déodatie, les habitants de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé et gratuit auprès de la Maison de l'habitat et de l'énergie concernant :











L'isolation

Le chauffage

La ventilation

La menuiserie

Les travaux

QU'EST-CE QUE LA MAISON DE L'HABITAT ET DE L'ÉNERGIE?

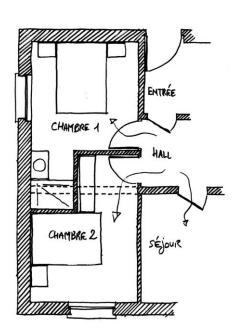


Maison de l'Habitat et de l'Énergie

C'est un guichet et un service public qui a pour mission de conseiller, orienter et accompagner les particuliers dans leurs projets de travaux d'économies d'énergie et d'amélioration du confort d'habitat.

Pour toute demande sur des conseils techniques ou pour en savoir plus sur les aides financières possibles, la Maison de l'habitat et de l'énergie est à la disposition du public : www.deodatie.com

LES CONSEILS EN ARCHITECTURE



Toujours dans le cadre de son action pour l'habitat, en lien avec son plan de paysage de lutte et d'adaptation au changement climatique, la communauté de communes adhère au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Vosges (CAUE 88).

Ce dernier propose gratuitement des permanences, sur rendez-vous, au domicile des demandeurs du territoire (particuliers uniquement).

Cette première année de partenariat a permis la réalisation d'une permanence à Gérardmer au mois de décembre 2022 ayant pour objet :

«Réflexion sur la rénovation d'une maison individuelle »

L'URBANISME

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la communauté de communes est **compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme**. Les mairies continuent de traiter les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Plusieurs règlementations existent sur l'ensemble des communes :

Plan local d'urbanisme

Gérardmer Granges-Aumontzey Le Tholy Rehaupal Règlement national d'urbanisme

Le Valtin

Xonrupt-Longemer
(PLU en cours)

Carte communale

Champdray
Liézey
(PLU en cours)

Les documents d'urbanisme sont consultables sur la plateforme nationale Géoportail de l'urbanisme : https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/



LE RELAIS DES BÛCHERONS

La communauté de communes est propriétaire de l'auberge Le Relais des Bûcherons à Liézey.

Réhabilité en 2010, l'ancien café-épicerie situé au centre du village a été aménagé pour y installer une nouvelle activité de restauration et de vente de produits de proximité ainsi que des logements locatifs.

Pour la petite histoire...

Arrivé à l'automne 2021, le nouveau gérant du Relais des Bûcherons a eu à cœur de redynamiser le site et de développer une cuisine traditionnelle préparée à partir de produits frais et locaux.

Les deux appartements sont occupés par des locataires en résidences principales. Le gérant habite également sur place avec sa famille.



LA FIBRE OPTIQUE

Dans le cadre du **déploiement de la fibre Très haut débit**, la région Grand Est a engagé un contrat de concession avec l'entreprise Losange qui mène l'installation sur le territoire régional.

La communauté de communes a conclu une convention de financement avec la région Grand Est pour le déploiement de **29 040 prises sur une durée de 5 ans** (2019-2023). En 2022, 12 868 prises ont été réalisées.



257 360 €

€ 77 208 €

180 152 €

montant total des dépenses participation CCGHV participation département

LES AIDES À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Un **dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprise** est déployé par la communauté de communes. Il a pour objectif de renforcer l'attractivité du territoire en favorisant la création et le développement d'entreprises et d'emplois à travers le soutien aux investissements immobiliers.

Ce dispositif permet de soutenir les entreprises du territoire qui investissent dans l'immobilier pour des opérations de construction, d'extension, de travaux d'aménagement ou de requalification d'un bâtiment.

Cette action fait l'objet d'une convention de délégation avec le conseil départemental des Vosges, qui assure l'instruction des dossiers et participe au cofinancement de l'aide financière à hauteur de 80% avec un reste à charge de 20% pour la communauté de communes.

345 656 € (Þart conseil déÞartemental) 19 dossiers soldés en 2022

69 135 €

(part communauté de communes)

Une nouvelle convention de délégation a été signée pour la période 2022-2026

L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Proposé à l'initiative du préfet des Vosges, un **dispositif de soutien à l'économie de proximité** rassemblant les trois chambres consulaires (chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie et chambre des métiers de l'artisanat) a été mis en place afin d'aider les collectivités.

L'objectif de ce dispositif est de maintenir les entreprises de proximité et de répondre à leurs besoins par la fourniture d'une offre mutualisée à l'échelle départementale.

22 septembre 2022

Un atelier numérique, dédié aux entreprises, a été organisé par l'incubateur public Quai Alpha (porté par la CCI). Plusieurs gérants du territoire ont pu bénéficier des conseils personnalisés sur la digitalisation de leur entreprise.

7 décembre 2022

Une autre action collective à destination des élus et des chargés de mission a été organisée en fin d'année pour informer et sensibiliser sur l'offre de service des 3 chambres consulaires.



LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Le portage de repas est destiné aux personnes âgées (à partir de 70 ans) et aux personnes dépendantes et/ou handicapées sur présentation d'un certificat médical.

Les repas sont livrés du lundi au samedi.

Ils peuvent être livrés à la convenance des bénéficiaires pour une courte période (maladie, hiver...) ou tout au long de l'année.

Le plateau repas est composé d'un potage, d'une entrée, d'un plat (viande ou poisson, légumes et féculents), d'un fromage, d'un dessert et de pain.

Les repas sont à réchauffer (livrés froids).

Les repas sont préparés par le centre hospitalier de Gérardmer avec une diététicienne.

Différents menus sont proposés : normal, léger, diabétique, haché (complet ou partiel), sans sel.



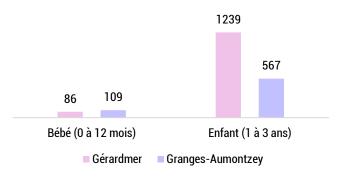
Nombre de repas livrés par commune

- Champdray (4%)
- Gérardmer (70%)
- Granges-Aumontzey (8%)
- Le Tholy (7%)
- Le Valtin (2%)
- Liezey (2%)
- Rehaupal (3%)
- Xonrupt-Longemer (5%)





2 nouveaux véhicules ont été loués en novembre 2022 auprès de la société de location "Le Petit Forestier". La communauté de communes est également conventionnée avec la crèche de Gérardmer et la micro-crèche de Granges Aumontzey pour la livraison de repas auprès des enfants et du personnel qui souhaitent en bénéficier.



LE RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un service gratuit d'information, d'échanges, d'accompagnement et d'écoute qui s'adresse aux futurs parents, parents, assistants maternels et enfants de moins de 6 ans.



UN SERVICE POUR TOUTES ET TOUS

Le RPE propose des ateliers d'éveil et des temps de permanence physique et téléphonique pour renseigner et accompagner les familles, les professionnels dans leurs droits ainsi que leurs devoirs mais aussi les assistants maternels dans l'exercice de leur métier.

ÇA S'EST PASSÉ EN 2022

Ateliers et fêtes

Grandir au Naturel (avec la Mutualité Française Grand Est). Initiation au bien-être par le toucher (avec la MSVS). Fête de l'été (avec l'association La Licorne à Plumes). Spectacle « Les sens de Noël » (avec l'Univers de Lune).

Communication et formations

Création d'un logo, d'une page Facebook et d'un flyer. Formation des assistants aux premiers secours et à la compréhension des émotions des enfants.

77
ATELIERS
organisés

ASSISTANTS MATERNELS

accompagnés

626

13
CONFÉRENCES
suivies

631
ENFANTS INSCRITS
aux ateliers

331
FAMILLES
accompagnées

VISITES & SORTIES organisées



CHIFFRES CLÉS

SEMAINE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE

Dans le cadre de la Semaine nationale de la petite enfance, le RPE a inscrit son projet « Le Tapis aux 1000 histoires », porté avec deux assistantes maternelles, aux Girafes Awards à Paris. Ce projet, permettant de faire découvrir livres et histoires aux tout-petits, a été récompensé par le prix national Relais Petite Enfance le 24 octobre 2022.

L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La communauté de communes dispose d'une aire d'accueil des gens du voyage à Gérardmer. Elle se compose de **10 emplacements** pour un total de **20 places de caravanes** sur une superficie de 77 m².

Chaque emplacement est équipé d'un bloc rassemblant : douche, WC, porche avec évier et prises électriques. Un état des lieux est établi à l'arrivée et au départ avec chaque famille. Les compteurs sont individualisés par emplacement pour l'eau et l'électricité et gérés par un système de télégestion.

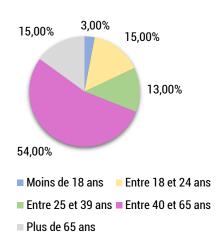


En 2022, plusieurs réparations (changement des portes, électricité, plomberie...) ont été effectuées sur l'aire d'accueil, suite à des dégradations causées en 2021, ce qui a repoussé son ouverture au mois de mai.

Nombre de jours d'occupation cumulé par mois

266 161 81 0 Avril Mai Juin Juillet Août Sept. Oct.

Moyenne d'âge



L'aire permet d'assurer la libre circulation des biens et des personnes et ainsi répondre à l'aspiration des gens du voyage itinérants à séjourner dans des lieux d'accueil prévus dans de bonnes conditions.

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La convention territoriale globale (CTG) de services aux familles est une **démarche partenariale** qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'allocations familiales (CAF).

La CAF contribue à une offre globale de services aux familles sur le territoire au travers de versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

Pour porter cette démarche à une plus grande échelle, la convention territoriale globale de notre territoire est mutualisée avec la communauté de communes des Hautes Vosges (CCHV) jusqu'en 2027. Elle est composée d'une coordinatrice et de quatre chargés de coopération issus des communes de Cornimont, Gérardmer, Granges-Aumontzey et La Bresse.

L'OBJECTIF?

S'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des familles!



L'année 2022 a principalement porté sur le **recrutement**, la **nomination** et la **formation** des chargés de coopération sur le territoire.

Ces étapes ont notamment été le fruit de rencontres avec la CAF pour la contractualisation et la prise de poste des chargés de coopération en octobre 2022 ainsi que l'ensemble des maires des deux communautés de communes pour les informer et les sensibiliser aux enjeux de la CTG.

Différents projets ont vu le jour en 2022 grâce à **l'investissement des acteurs et partenaires** du territoire, tels que :

- L'habilitation « Lieu d'information pour les parents » (LINF) pour le Relais Petite Enfance.
- La création de jardins partagés auprès des résidences pour personnes autonomes ainsi que les bâtiments Vosgelis.
- Une réflexion sur le développement d'espaces de vie sociale par les associations locales.

L'ÉCOLE DE MUSIQUE

L'école de musique est un établissement spécialisé d'enseignement artistique de la communauté de communes dont le pilier principal est la **pratique collective**, qui se décline en nombreux orchestres et ensembles. Cette structure intercommunale, composée de deux sites d'enseignement à Gérardmer et Granges-Aumontzey, accueille les enfants à partir de 5 ans et les adultes, sans limitation d'âge.



L'année 2022 en chanson

Un concert d'orchestre, un quiz musical et des ateliers de création sonore en partenariat avec le Festival du film fantastique ainsi que des rencontres avec des artistes de renommée nationale et internationale (Guillaume Perret, Opus 4, Micaël d'Amore, Bernard Struber).

Six musicales (auditions de jeunes élèves) dont une à Granges-Aumontzey.

Un concert du Grand Ensemble de Cuivres à Rehaupal.

Un concert de l'Ensemble de Tubas à Xonrupt-Longemer.

Participation au festival PercuFolie's à Vittel en partenariat avec les écoles de musique du département.

Des concerts de restitution du travail des « Écoles Chantantes ».

Un travail de répertoire des musiques actuelles avec la réalisation d'un projet autour de STING (reprises).

De nombreux concerts des classes et des ensembles ainsi que des présentations.

Dissolution du syndicat mixte d'arts vivants (SMAV) de Granges-Aumontzey

Au 1^{er} janvier 2022, la communauté de communes s'est substituée à la commune de Granges-Aumontzey au sein du SMAV qui dispense, depuis 2016, des cours de musique, du chant choral, du théâtre ou diverses techniques d'expression plastiques. D'un commun accord avec la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, également membre du SMAV, les élus ont souhaité intégrer les pratiques musicales dans leurs structures respectives et, de fait, s'engager vers la dissolution du syndicat.

Un procès-verbal fixe les modalités de la répartition des personnels et des biens.

La commune de Granges-Aumontzey à quant à elle conservé l'offre des autres pratiques artistiques.

LA LUDOTHÈQUE

La ludothèque est un **lieu ressource de jeux, de jouets et d'animations**, ayant pour vocation d'être un service de proximité pour la population, destiné à une grande diversité de publics :



Animateurs, puéricultrices, éducateurs, assistants maternels, ATSEM, orthophonistes...



Bébés, tout-petits, enfants, adolescents, adultes et seniors



Crèches, écoles, centre de loisirs, collèges, lycées, hôpitaux, résidences pour personnes âgées...

LES OBJECTIFS DE LA LUDOTHÈQUE

Au niveau culturel:

Proposer une gamme de jeux complète et diversifiée Développer l'offre de loisirs auprès de la population Favoriser la médiation culturelle, la liberté d'expression

Au niveau éducatif:

Animer, renseigner, informer, varier les propositions ludiques Rendre l'enfant autonome, lui permettre de se socialiser Apprendre le respect des règles de jeu, des joueurs et du lieu

Au niveau social:

Développer un espace convivial, d'échanges et de rencontres Créer du lien social et développer le vivre ensemble Offrir un espace de diversité culturelle et intergénérationnelle

La ludothèque sur tous les fronts

En 2022, la ludothèque a participé à diverses manifestations : Festival du film fantastique, Graines des Toiles, Rencontres avec, Festival « Sous les masques », Jouons en famille, Semaine du développement durable, portes ouvertes aux jardins de Jamagne, Festival Jeux et Cie, forum senior, collectif parentalité, Semaine nationale de la petite enfance... **UNE MONTAGNE DE**

CHIFFRES

4933 prêts de jeux et jouets 4117 jeux et jouets à disposition 362 abonnés Facebook

281 familles adhérentes :

144 renouvellements

137 nouvelles adhésions

101 adhésions vacanciers:

61 séances de jeu

40 adhésions « semaine »

20 animations « Ludo'lire » (3-6 ans)

9 temps d'accueil du RPE

8 soirées « Jeux de rôles »

7 ateliers d'écriture ludique

7 soirées « jeudis détente »

4 animations « jeux vidéo »

A continue of Continue

4 soirées jeux en famille

11 écoles primaires adhérentes 27 séances scolaires

LA MÉDIATHÈQUE

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la médiathèque du Tilleul, située à Gérardmer, étend ses actions aux 8 communes de son nouveau territoire.

Abritée au sein de l'Espace Tilleul, elle bénéficie d'une surface d'environ 1 800 m² sur 4 niveaux et abrite un **espace adulte**, un **espace jeunesse**, un **espace multimédia** et un **atelier reliure** avec 11 agents pour vous accueillir tout au long de l'année et ainsi profiter des collections (livres, magazines, CD, DVD, jeux vidéo, ressources numériques) pour tout public, en **accès libre et gratuit**, sur place ou en prêt à domicile.







55 000 livres adultes

22 000 livres jeunesse

300 livres audio

9 500 CD et 4 300 DVD

3 153 nouveautés

1 657 abonnés

81 325 prêts de collections

61 animations tout public

664 élèves accueillis

12 600 visites sur Facebook

27 597 vues sur Youtube

MOMENTS PHARES DE 2022

- ♣ Ateliers d'écriture mensuels dont une balad'écriture dans la nature sur la commune de Le Valtin.
- 4 4ème prix « Badaboum » de la bande-dessinée co-piloté par un comité d'usagers passionnés.
- Partenariat avec le Festival du film fantastique de Gérardmer en proposant exposition, projection-débat et master-class.
- Actions dans le cadre des festivals Graines des Toiles ou encore AlimenTerre avec un débat radiodiffusé sur Cocktail FM.
- Concerts familiaux, rencontres avec des auteurs, après-midi jeux vidéo ou encore cafés littéraires.
- Quartiers d'été au bord du lac de Xonrupt-Longemer.
- Animations à la résidence autonomie du Vinot.
- Lecture d'histoires aux enfants des crèches et halte-garderie, randos lecture pour allier nature, culture et découverte du territoire.
- Mois des instruments en septembre, en lien avec l'école de musique, pour découvrir de nombreuses pratiques musicales.
- Traditionnelle braderie de la médiathèque, en décembre, où sont proposés de nombreux livres et CD à prix modiques.

LE PASS GÉRARDMER HAUTES VOSGES

Parmi les compétences facultatives de la communauté de communes, les élus du territoire ont décidé de mettre en place une carte « **Pass Gérardmer Hautes Vosges** » à destination des résidents principaux et secondaires du territoire afin d'accéder aux structures culturelles et sportives à **tarif préférentiel**.

COMMENT OBTENIR LE PASS?

Cette carte est délivrée gratuitement par la mairie de résidence du bénéficiaire.
Elle est individuelle et valable pour un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre.
Carte à renouveler tous les ans.

QUELLES PIÈCES SONT À FOURNIR?

Une photo, une pièce d'identité, le livret de famille, un justificatif de domicile ainsi qu'une attestation de quotient familial pour les

PASS

GÉRARDMER HAUTES VOSGES

allocataires CAF ou l'avis d'impôt pour les non-allocataires CAF.

COMMENT ÇA FONCTIONNE?

Une lettre code, de A à E, est attribuée en fonction des revenus : elle est indiquée au verso de la carte du bénéficiaire. Lors de la présentation du pass aux structures éligibles, un tarif préférentiel est appliqué.

OÙ UTILISER LE PASS?

Le pass permet d'accéder à l'école de musique, la ludothèque et la médiathèque de Gérardmer ainsi que le centre aquatique, l'union nautique de Gérardmer mais aussi le domaine de ski nordique.





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÉRARDMER HAUTES VOSGES

16 rue Charles de Gaulle • 88400 GÉRARDMER 03 29 27 29 04 • contact@ccghv.fr

www.ccghv.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Directeur de publication : Stessy SPEISSMANN MOZAS (communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges)

Conception graphique : Jordan FRISON (communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges)

Crédits photographiques : Office de tourisme communautaire Gérardmer Hautes Vosges • Freepik